

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

N° 7788 / MINEFI/DRH/SDP/SP

Yaoundé, le 15 JUIN 2007

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
A MESSIEURS

Le Secrétaire Général ;
Les Inspecteurs Généraux ;
Les Directeurs Généraux ;
Les Présidents des Commissions ;
Les Présidents des Comités ;
Les Conseillers Techniques ;
Les Directeurs et Assimilés
Les Chefs des Structures Provinciales.

OBJET : Interdiction de fumer dans toutes les structures du Ministère.

Mon attention vient d'être attirée sur les comportements répétés de certains personnels ou usagers inconscients qui, fumeurs, arrosent les bureaux et les couloirs du Ministère, de la fumée de leurs cigarettes. Ils contraignent ainsi leur entourage à l'absorption de cette fumée et les entraînent inévitablement dans le tabagisme passif.

Etant donné la dangerosité et le caractère particulièrement nuisible du tabac à la santé humaine, ces attitudes répréhensibles exposent les personnels à de graves maladies connues parmi lesquelles, le cancer du poumon et les affections du cœur, pouvant conduire à la mort. En plus, les odeurs nauséabondes laissées par ces fumeurs invétérés partout, transforment notre département ministériel en un environnement insalubre et constamment pollué.

Par ailleurs, les morceaux de mégots encore allumés, jetés par terre et dans les poubelles des bureaux, constituent un risque élevé d'incendie des bâtiments. Par le passé, d'énormes dégâts matériels ont été subis par l'Etat à la suite de telle négligence.

Le Ministère de l'Economie et des Finances étant dorénavant considéré comme un espace non fumeur, je vous demande de veiller, chacun en ce qui le concerne, au respect de l'interdiction de fumer que je prescris dans toutes les structures relevant du Ministère de l'Economie et des Finances.

Ampliations

- MINEFI/CAB
- MINEFI/CAB/MINDELS
- MINEFI/SETAT

Yaoundé, le 15 JUIN 2007

